

La Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP,
le CCFD-Terre solidaire, Médecins du Monde,
le Secours Catholique, ESMA, le CCPS
la CIMADE, les Robin des Bois de l'Energie, Terr'eau
regroupés dans le Collectif Solidarité Roms Toulouse

Toulouse, le 1^{er} juin 2012

à

Monsieur Pierre COHEN
Maire de Toulouse
Hôtel de Ville
Place du Capitole
BP 999
31040 TOULOUSE CEDEX 6

Copie à Madame Claude Touchefeu Adjointe au Maire
en charge de la solidarité et de la politique de la ville

Objet : Campement de ROMS chemin de Gramont à Toulouse.

Monsieur le Maire,

Le Collectif Solidarité Roms Toulouse, intervient depuis plusieurs années auprès des Roms qui ont édifié des abris sur un espace en friche situé chemin de Gramont à Toulouse.

Nous vous avons alerté par courrier en date du 28 octobre 2010. Vous nous avez répondu le 2 novembre 2010 en nous signifiant de demander rendez-vous à Madame Claude Touchefeu, Adjointe au Maire chargée de la Politique de la Ville et de la Solidarité. Nous avons dit à Madame Claude Touchefeu notre émoi de voir, sur le site de Gramont, vivre une cinquantaine de personnes dont un tiers de mineurs et plusieurs enfants en bas âge dans le plus grand dénuement, sans eau, sans l'apport d'aucun service d'hygiène.

Nous intervenons autant que nous permettent nos moyens pour leur donner accès aux soins médicaux, à l'école et apportons une aide humanitaire. Cependant sans soutien des services institutionnels notre action ne peut être que très limitée. Il est à noter toutefois que le dispositif départemental de vaccinations et de lutte antituberculeuse a pu effectuer des actions de dépistage et de prévention les 2 et 5 avril 2012.

C'est avec stupeur que nous avons pris connaissance de votre requête en date du 27 mars 2012 adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne. Vous mettez en cause l'état sanitaire des lieux, mais comment en serait-il autrement sans qu'aucun service ne soit de manière pérenne présent. Le mécontentement des voisins que vous relayez auprès du Préfet est malheureusement habituel dans une telle situation. Nous ne pouvons que déplorer les discriminations dont sont l'objet les populations les plus précaires.

Nous vous faisons part de l'intervention des forces de l'ordre le 11 avril 2012 qui ont distribué 27 obligations de quitter le territoire français collectivement et sans aucune étude des situations individuelles. Les indications fournies spontanément par les intéressés sur la date de leur arrivée, ou encore des éléments d'insertion comme la scolarisation des enfants, ont été balayés par de vulgaires « on s'en fout » et « si vous ne partez pas vous ferez six mois de prison ». A l'évidence le droit a été malmené. Le tribunal administratif de

Toulouse, qui a été saisi par les intéressés, devra apprécier la légalité de ces décisions. Vous pourriez demander au préfet de procéder à leur retrait.

Les suivis médicaux engagés suite à l'action de dépistage du mois d'avril 2012 ont dû être interrompus par suite des changements de lieu de vie consécutive à la distribution des OQTF.

Les politiques de reconduites dans le pays d'origine menées depuis plusieurs années par le gouvernement précédent ont eu pour conséquence soit d'amener les familles à se déplacer sur le territoire français, soit de provoquer des allers-retours dispendieux pour les finances publiques, Roumains et Bulgares étant libres de circuler dans l'Union européenne.

Une incidence majeure de ces déplacements pour l'intégration des familles désirant se fixer en France est la difficulté pour les associations de mener des actions sur la durée dans les domaines de la santé, de la scolarisation, de l'environnement des campements, de la relation avec les voisins.

Nous demandons de traiter la question des migrants Roms sur la ville de Toulouse globalement, à cette fin nous sollicitons d'urgence un rendez-vous.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collectif Roms Toulouse

G. CLÉMENT

Contact : Collectif Solidarité Roms Toulouse
44 chemin des Izards
31200 TOULOUSE